

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Ana Roch, Françoise Sapin, Daniel
Sormanni, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier,
Thierry Cerutti, Francisco Valentin, André Python,
François Baertschi*

Date de dépôt : 5 novembre 2020

Proposition de motion

Impact du COVID-19 sur les démarches administratives et fiscales : soutenons nos administrés et nos entreprises !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la propagation du virus COVID-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires ;
- que la mise en place du télétravail a aussi un impact fort sur de nombreuses entreprises et leurs démarches administratives ;
- qu'il a aussi un impact fort sur les démarches administratives personnelles ;
- que l'on se doit de soutenir nos entreprises et nos concitoyens-ennes dans cette période difficile tant au niveau des entreprises que des personnes,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en place pour stopper l'envoi des rappels et sommations pour les déclarations d'impôts 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales ;
 - à tout mettre en place pour stopper les taxations d'office pour 2019 pour les personnes physiques, les indépendants et les personnes morales,
- et ce jusqu'à ce que la situation sanitaire soit revenue à la normale, mais en tous les cas jusqu'au 31 décembre de cette année.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La lutte contre le coronavirus coûte bien cher à l'économie des pays les plus touchés. Des chaînes de productions à l'arrêt en Chine, des concerts et des matchs de football annulés. La chute dramatique des déplacements en avion fait aussi très mal dans le secteur du tourisme.

Cela fait quelques jours, quelques semaines que la Suisse et nos pays voisins ont réactivé les plans de quarantaine. Et jour après jour le COVID-19 ne cesse de créer le trouble dans nos vies, privées et professionnelles.

La crainte d'un avenir incertain, elle, s'est propagée plus rapidement encore. Par ailleurs, les estimations fournies depuis le début par les responsables des divers secteurs durement touchés comme le tourisme, la restauration et l'hôtellerie donnent le tournis.

Le problème de cette crise, c'est que cela touche tous les domaines, toutes les activités.

Si notre pays et Genève ont su répondre en partie à la détresse de nos dirigeants d'entreprises et de certains de nos habitants, nous remarquons aujourd'hui qu'au-delà du stress et des inquiétudes que provoque cette situation, les lourdeurs administratives déclenchées par les différentes démarches nécessaires pour les demandes RHT et APG, de baisse potentielle des loyers, etc., ont nécessité une énergie inhabituelle.

Cela a provoqué en cascade des retards dans les démarches administratives habituelles, laissées, il est vrai, à un second plan, tant les difficultés liées à la première vague, et son lockdown total, qu'à cette deuxième vague, qui malgré avoir été annoncée paraît prendre tout le monde, encore une fois, de court.

Dans la suite des différentes aides financières ou alimentaires que notre parlement a votées, dans celle des délais supplémentaires octroyés lors du confinement, il nous apparaît comme essentiel de laisser les entreprises et nos habitants souffler et ne pas augmenter l'angoisse de cette deuxième vague, en arrêtant de les harceler avec des rappels, des sommations et/ou des taxations d'office. Pour ne pas devoir ajouter un stress inutile en plus de la situation du COVID-19, sa deuxième vague et le semi-confinement.

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des éléments qui précèdent, nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre proposition de motion.